

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DASES 399 - DAE-G Subventions de fonctionnement (270.000 euros) et d'investissement (20.000 euros), conventions le cas échéant, avec huit associations, pour leurs actions en faveur de l'intégration sociale, culturelle et professionnelle des réfugiés à Paris.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018 par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2018, neuf subventions de fonctionnement et une subvention d'investissement aux associations Revivre, SINGA France, Good Chance Theatre, Actenscène, Wintegreat, KODIKO, PL4Y International et Unis-Cité, pour la mise en œuvre de projets favorisant l'intégration des réfugiés à Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4ème commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer avec l'association Revivre, dont le siège social est situé 16 rue du Révérend-Père Lucien Aubry, 94120 Fontenay-sous-Bois, la convention jointe au présent projet qui fixe à 10 000€ le montant de la subvention de fonctionnement accordée à l'association au titre de 2018 pour son

programme d'aide et d'accompagnement des réfugiés syriens à Paris (n° SIMPA 148102, dossier 2018_07147).

Article 2 : Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer avec l'association SINGA France, dont le siège est situé 50, rue de Montreuil (Paris 11e), la convention jointe au présent projet qui fixe comme suit le montant de deux subventions de fonctionnement accordées à l'association au titre de 2018:

- 20 000€ pour son programme CALM d'hébergement citoyen (n° SIMPA 135681 - dossier 2018_02007) ;
- 12 000€ pour son programme Singa Passions de rencontres et d'échanges entre étudiants et réfugiés (n° SIMPA 135681, dossier 2018_02792).

Article 3 : Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer avec l'association Good Chance Theatre, dont le siège est situé 22 rue de Grenelle (Paris 7e), la convention jointe au présent projet qui fixe à 38 000€ le montant de la subvention de fonctionnement accordée à l'association au titre de 2018 pour son projet d'insertion par l'art à destination des réfugiés (n° SIMPA 191544, dossier 2018_08737).

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000€ est accordée à l'association Actenscène, dont le siège est situé 9 avenue Raymond Poincaré (Paris 16e), pour son spectacle « Au-delà des murs » (n° SIMPA 191219, dossier 2018_08597).

Article 5 : Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer avec l'association Wintegreat, dont le siège social est situé 79 avenue de la République (Paris 11e), la convention jointe au présent projet qui fixe à 70 000€ le montant de la subvention de fonctionnement accordée à l'association au titre de 2018 pour son programme intensif d'accompagnement des réfugiés dans leur projet professionnel, dont 40 000€ au titre de l'insertion par l'emploi, DASES (n° SIMPA 187053, dossier 2018_03855) et 30 000€ au titre de la formation (DAE n° SIMPA 187053, 2018_08757).

Article 6 : Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer avec l'association KODIKO, dont le siège social est situé 48 rue Didot (Paris 14e), la convention jointe au présent projet qui fixe à 60 000€ le montant de la subvention de fonctionnement accordée à l'association au titre de 2018 pour son programme d'accompagnement vers l'insertion professionnelle des réfugiés (n° SIMPA 187051, dossier 2018_08604).

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000€ est accordée à l'association PLAY International, dont le siège social est situé 102 C rue Amelot (Paris 11e), pour son projet d'innovation sociale par le sport en faveur de l'inclusion des réfugiés (n° SIMPA 148461, dossier 2019_00267).

Article 8 : Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer avec l'association Unis-Cité, dont le siège social est situé 21 boulevard Ney (Paris 18e), la convention jointe au présent projet qui fixe à 40 000€ le montant de la subvention de fonctionnement accordée à l'association au titre de 2018 pour sa mission « Solidarité Réfugiés » (n° SIMPA 105941, dossier 2019_00841).

Article 9 : Les dépenses de fonctionnement correspondantes, pour un total de 270 000€, sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 65 – Nature 65748 – Rubrique 424 – Destination 4240008 (DASES)		
Organisme bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant du financement
Revivre	Aide et accompagnement des réfugiés syriens à Paris	10 000€
SINGA France	Programme CALM d'hébergement citoyen	20 000€
Good Chance Theatre	Projet d'insertion par l'art à destination des réfugiés	38 000€
Actenscène	Spectacle « Au-delà des murs »	10 000€
TOTAL		78 000€
Chapitre 17 – Nature 65748 – Rubrique 441 – Destination 4410001 (DASES)		
SINGA France	Programme Singa Passions de rencontres et d'échanges entre étudiants et réfugiés	12 000€
Wintegreat	Programme intensif d'accompagnement des réfugiés dans leur projet professionnel	40 000€
KODIKO	Programme d'accompagnement vers l'insertion professionnelle des réfugiés	60 000€
PLAY International	Projet d'innovation sociale par le sport en faveur de l'inclusion des réfugiés	10 000€
Unis-Cité	Mission « Solidarité Réfugiés »	40 000€
TOTAL		162 000€
Chapitre 65 – Nature 65748 – Rubrique 651 – Destination 6500010 (DAE)		
Wintegreat	Programme intensif d'accompagnement des réfugiés dans leur projet professionnel	30 000€
TOTAL		30 000€

Article 10 : Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer avec l'association SINGA France, dont le siège est situé 50, rue de Montreuil (Paris 11e), la convention jointe au présent projet qui fixe à 20 000€ le montant de la subvention d'investissement accordée à l'association au titre de 2018 pour l'aménagement de son espace KIWANDA (n° SIMPA 135681, dossier 2018_05727).

Article 11 : Les dépenses d'investissement correspondantes, pour un total de 20 000€, sont imputées au budget d'investissement du Département de Paris pour les exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Nature 20421 – Rubrique P62 (DAE)		
Organisme bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant du financement
SINGA France	Aménagement de l'espace KIWANDA	20 000€
TOTAL		20 000€

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
Départemental**

Anne HIDALGO